

**Parce que** la société exige une plus grande transparence et plus d'efficacité des services rendus.

**Parce que** les technologies évoluent et permettent de croiser, stocker et de centraliser des données qui touchent à tous les aspects de la vie d'une personne.

**Parce que** des parents s'inquiètent des utilisations possibles des informations recueillies dans le cadre de l'école.

**Parce que** des professionnels (pédopsychiatres, psychologues scolaires, pédiatres, enseignants, personnels de services sociaux et de la protection judiciaire ...) travaillant ensemble au sein d'institutions ou de collectivités se trouvent confrontés à la question des principes et des finalités de leur action.

#### Inscription

Par courrier :

La Maison des Enseignants et de l'Education tout au long de la vie  
11 avenue G. Champon  
38100 Grenoble

Par courriel :

[communication@lamaisondesenseignants.com](mailto:communication@lamaisondesenseignants.com)

Par téléphone/fax : 04 76 74 74 17

Nom : .....

Prénom : .....

Qualité : .....

Repas : oui non

Accès tram A Albert 1<sup>er</sup> de Belgique - Tram C Chavant

Avec le soutien de la ville de Grenoble et de Grenoble-Alpes-Métropole

  
La ville, la science et la vie  
vendredi 7 décembre 2007 à la MC2 - Grenoble

## DU SECRET PROFESSIONNEL À L'INFORMATION PARTAGÉE

### DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ, DE L'ÉDUCATION, DU SOCIAL ET DE LA JUSTICE

Les échanges d'information entre professionnels sont importants, tout comme le secret professionnel, garant de la protection de la personne.

Mais tout peut-il être divulgué ? Que partage-t-on ? Avec qui ? Dans quelles conditions et avec quelle garantie pour la personne et sa famille, cet échange s'effectue-t-il ? Comment travaillent les professionnels eu égard à leur éthique ?

Des changements sont en cours. De nouvelles lois ont été promulguées. Les technologies offrent de nouvelles possibilités de travail en réseau et de stockage d'informations. Quelles en sont les incidences au niveau de la personne, du citoyen ?

« **La Maison des Enseignants et de l'Education tout au long de la vie** » propose une

**rencontre-débat**  
**le 24 novembre 2007**  
**CRDP de Grenoble**  
**à partir de 9h30**

Avec des professionnels des secteurs médical,  
juridique, éducatif et social



9h30 - Ouverture du colloque

### LES ENJEUX DU DÉBAT

Intervention de **M. Pierre Verdier** (avocat - président de la Coordination des Actions pour le Droit à la Connaissance des Origines)

de 10H30 à 11H30 - 1<sup>ère</sup> Table ronde

### SANTÉ, SOCIAL, ÉDUCATION, JUSTICE : QUELLE DÉONTOLOGIE ET QUEL PARTAGE DES INFORMATIONS ? QUELLE ARTICULATION ENTRE DROIT INDIVIDUEL ET DROIT COLLECTIF ?

*Quel sens a le secret dans le domaine médical, éducatif, social, juridique et quels en sont les usages ?*

*Comment travaillent ensemble ces différents professionnels ?*

*Qu'est ce qu'on partage ? Que peut-on dire ? Doit-on tout dire ?*

*Quelle place pour le droit des personnes et quel est le cadre législatif ?*

#### Interventions de :

**Mme Coinçon** (pédopsychiatre, présidente de l'association de psychiatres de secteur infanto-juvénile)

**Mme Gaches** (substitut du procureur chargée des mineurs)

**M. Hermouet** (directeur de l'Etoile du Rachais)

**M. Olivieri** (responsable du service juridique, rectorat de l'académie de Grenoble)

de 11H30 à 12h30 - Débat avec la salle

de 12h30 à 14h00 - Buffet offert sur place

de 14h00 à 15h00 - 2<sup>ème</sup> Table ronde

### EVOLUTION DES LOIS ET DES TECHNOLOGIES : QUELLES INCIDENCES SUR LES LIBERTÉS INDIVIDUELLES ET SUR L'ORGANISATION SOCIALE ?

*De nouveaux rôles et de nouvelles responsabilités sont attribués aux collectivités (mairie, Conseil Général...), aux institutions et aux administrations, quels sont-ils ? quelles conséquences pour chacun ?*

#### Interventions de :

**Mme Benoit** (ingénieur de recherche - IEP Grenoble)

**M. Borel-Garin** (directeur départemental de la police)

**Mme Crifo** (avocate, vice-présidente du conseil général de l'Isère)

**M. Fournier** (responsable du service des technologies et des systèmes d'information au ministère de l'Education Nationale)

de 15h00 à 16h00 - Débat avec la salle

de 16h00 à 16h30 - Conclusion